



## Recension de livre

### ***La mort musulmane en contexte d'immigration et d'islam minoritaire***<sup>1</sup>

Gregory Baum<sup>2</sup>

**Quand j'ai vu le titre de ce livre, j'avais hâte de le lire. Au moment où la plupart des études sur les immigrants musulmans montrent comment leurs coutumes et leurs symboles diffèrent des nôtres, ce livre s'intéresse davantage aux manières utilisées par les immigrants musulmans pour s'adapter à leur nouveau pays.**

Ces adaptations, souligne ce volume, ne sont pas des choix purement personnels, ni des compromis affaiblissant l'enseignement coranique, mais des interprétations légitimes de la charia en situation de minorité.

Les dix chapitres de ce livre découlent des conférences données au *Colloque international et interdisciplinaire sur la mort musulmane en contexte d'immigration*, organisé par la Chaire d'enseignement et de recherche interethnique et interculturelle de l'Université du Québec à Chicoutimi et tenu à cette même université en octobre 2010.

Ce volume est divisé en deux parties distinctes. La première traite des lois islamiques et des règles d'interprétation autour de la mort. La deuxième présente des cas concrets, des efforts des musulmans, surtout au Québec, pour résoudre des conflits entre leurs

coutumes d'enterrement et les lois de leur nouveau pays.

Dans la première partie, un savant chapitre de 40 pages de Mustapha Brahami, un imam de Lausanne, introduit le lecteur à la charia musulmane pour lui faire comprendre comment peut être légitime une certaine adaptation à des coutumes occidentales concernant la mort. Ce chapitre technique exige du lecteur, sans initiation à cette tradition juridique, de le lire deux ou trois fois. Le Coran et les Hadiths, c'est-à-dire les paroles du Prophète, transmises par des témoignages, constituent les sources premières du droit musulman. Mais ce sont les sources secondaires, comme le consensus, l'analogie et l'avis des compagnons du Prophète, qui permettent aux juristes d'appliquer les normes universelles à des situations concrètes. Puis, il faut tenir compte des finalités de la révélation divine annonçant la

volonté de Dieu pour le bien-être et le bonheur de l'humanité. À la lecture de ce chapitre, on comprend qu'il existe des façons rigides et d'autres plus flexibles d'appliquer la charia. Dans le passé, cette tradition juridique s'appliquait aux musulmans majoritaires dans leur pays : s'installer, par exemple, à l'extérieur du monde musulman n'était pas permis. Aujourd'hui, la tâche des juristes est d'interpréter la charia pour des musulmans vivant en contexte minoritaire et migratoire dans une société pluraliste.

En ce qui concerne les rites funéraires obligatoires, on en compte quatre : laver le corps avec de l'eau; l'envelopper dans un linceul; faire des prières définies par le Prophète; enterrer le cadavre dans une tombe près d'autres musulmans en orientant le défunt vers la Mecque. Puisque dans les pays occidentaux, l'inhumation dans un cercueil, ou dans une urne contenant les cendres, est obligatoire, les musulmans s'y adaptent, la charia les obligeant à obéir aux lois de la société où ils se trouvent. La difficulté, c'est de trouver pour l'enterrement du

défunt un cimetière musulman ou un «carré» (une portion de terrain) dans un cimetière public. C'est pourquoi, beaucoup d'immigrants musulmans, pour des raisons culturelles, veulent être enterrés dans leur pays d'origine. Mais transporter la dépouille coûte très cher, exige des permissions gouvernementales, et contrevient à la coutume musulmane d'enterrer rapidement les défunts après la mort.

La première partie présente aussi un article sur l'enseignement de l'islam sur la mort, le meurtre, le suicide et l'euthanasie. Des positions très proches de la tradition catholique. La deuxième partie raconte les difficultés que vivent les musulmans et leurs façons de les résoudre dans des situations concrètes. On peut lire des chapitres sur les cimetières musulmans de Laval, les problèmes des musulmans à Québec, les coutumes des musulmans québécois d'ori-

gine africaine, le débat autour des «carrés» (portions de cimetières publics) réservés aux musulmans en France, l'adaptation des musulmans en Suisse, les funérailles musulmanes au Burkina Faso, un pays où les musulmans sont minoritaires.

Cette deuxième partie, facile à lire, donne beaucoup d'éléments d'information sur les problèmes rencontrés par des immigrants qui ne sont pas rapportés dans les journaux et qui sont donc méconnus du public. La majorité des difficultés pour les immigrants musulmans d'instituer les inhumations comme ils le veulent sont culturelles plutôt que religieuses. Le fait de vouloir être enterré dans leur pays d'adoption signifie qu'ils se sentent intégrés dans leur milieu et y envisage l'avenir de leur famille. Les descriptions des cas concrets révèlent aussi le pluralisme, et donc l'existence de courants différents dans la communauté musulmane,

y compris une présence wahhabite suivant une interprétation sectaire de l'islam. Aux pages 148 et 149, on trouve des analyses de la composition ethnique de l'islam québécois et de la représentation des branches de l'islam au Québec.

Ce livre offre une solide synthèse des actes d'un congrès et, pour cette raison, les chapitres sont très inégaux. La première partie contient des chapitres savants écrits dans un style universitaire, tandis que la deuxième présente des chapitres plus courts, des descriptions de situations concrètes, rédigés comme les essais des étudiants du deuxième cycle. Moi, j'ai trouvé les deux parties intéressantes. ●

---

1 *La mort musulmane en contexte d'immigration et d'islam minoritaire*, Sous la direction de Khadiyatoula Fall et Mamadou Ndongo Dimé, Collection *InterCulture*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2011, 228 pages.  
2 Théologien.